

Délibération du conseil municipal du 21 novembre 2024 - N°D2024_58

Publiée sur le site internet de la commune le : 26 novembre 2024
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Quorum atteint

Absents : 8

Dont 5 absents ayant donné pouvoir :

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

MENEGON Daniel ayant donné procuration à LAURENSEN David

PEPIN Nathalie ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

Votants : 16

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel		X	DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie		X	GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu		X
TINJOU Denis	X							

OBJET : SUBVENTION À L'ENSEMBLE SCOLAIRE CATHOLIQUE ROCHOIS

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'Ensemble Scolaire Catholique Rochois (ESCR), sollicitant la municipalité une subvention pour la scolarité 2024/2025 d'une élève habitant la commune de Vougy.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le versement d'une subvention à l'Ensemble Scolaire Catholique Rochois (ESCR) d'un montant de 76,22 €, montant identique versé aux autres collectivités qui accueillent dans un de leurs établissements scolaires un élève vougerot, afin de participer aux frais de scolarité.

- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de ladite subvention à l'Ensemble Scolaire Catholique Rochois (ESCR).

La secrétaire de séance,



PASQUALIN Martine

*Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des
délibérations du conseil municipal.*

Le Maire,



MASSAROTTI Yves